

Grutier et conducteur d'engins de levage



TABLE DES MATIÈRES

1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION.....	2
1.1 Tâches.....	2
1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles	3
1.3 Localisation.....	4
1.4 Équipement de travail	4
1.5 Instructions préalables	11
1.6 Formations à prévoir	11
1.7 Étudiants-travailleurs	11
1.8 Informations complémentaires	11
2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION	12
2.1 Risques possibles	12
2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail.....	25
2.3 Informations complémentaires	26
3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	
3.1 Vaccination et tests	26
3.2 Les risques pour la santé	26
3.3 Informations complémentaires	27
4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ	27
5 AVIS	27
6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE.....	27
6.1 Général	27
6.2 Spécifique.....	28
7 OUTILS DIDACTIQUES.....	28
7.1 Quiz.....	28
8 REMARQUES ET DISCLAIMER.....	30
9 VERSION ET DATE.....	30





1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

1.1 Tâches

L'utilisation d'équipements et d'appareils de levage de charges comportent des risques importants. C'est pourquoi, leur maniement nécessite des connaissances spécifiques.

Parmi les engins de levage, on trouve les grues à tour, les grues de chargement/déchargement, les nacelles élévatrices, dont il existe de nombreux modèles.

La fonction de grutier (conduite d'une grue à tour ou d'une grue mobile, etc.) constitue un métier en soi. L'utilisation d'autres engins de levage, par exemple une grue de chargement fixée à un camion ou une nacelle élévatrice, est souvent une tâche parmi d'autres attribuées au travailleur. L'emploi de ces équipements est associé à des fonctions variées telles que chauffeur-livreur, laveur de vitres, technicien du bâtiment, électricien ou tout autre métier impliquant un travail en hauteur. Dans ce document, seule la prévention des risques associés à la conduite de l'engin de levage sera abordée.

Par ailleurs, la conduite de ponts roulants et de chariots élévateurs à fourches ayant fait l'objet d'un examen spécifique dans les documents consacrés à la fonction de pontier et de cariste, le sujet ne sera plus évoqué ici.

1.1.1 Le grutier

Le grutier est la personne qui conduit une grue servant à hisser, à déplacer divers objets et à mettre en place de l'équipement et des matériaux dans les chantiers maritimes, les chantiers de construction et les sites industriels.

L'opérateur de grue :

- S'assure que son engin est en parfait état de marche (en ce compris l'état des accessoires et des moyens de communication) ;
- Pilote la grue (grue mobile) et effectue les manœuvres (éventuellement sous la direction d'un chef de chantier et avec l'aide d'un signaleur/élingueur) ;
- Se conforme à la notice d'instructions du constructeur de la grue et, lors de l'utilisation d'un équipement de location, observe également les instructions et recommandations de l'entreprise de location de la grue ;
- Assure la mise en sécurité de la grue en fin d'opération ;
- Éventuellement, charge et décharge la grue mobile de l'engin de transport.

1.1.2 Le conducteur de nacelle élévatrice

Le conducteur de nacelle élévatrice, également appelée plateforme élévatrice mobile de personnes, commande un engin destiné à servir de poste de travail pour effectuer des travaux en hauteur.

Outre la conduite de la nacelle, le conducteur peut être amené à :

- Préparer l'engin ;
- Effectuer les vérifications d'usage ;
- Installer et stabiliser le matériel dans la nacelle ;
- Effectuer des entretiens ;
- Etc.

Grutier et conducteur d'engins de levage



La plupart du temps, la conduite d'une nacelle est associée à une autre activité, par exemple, agent d'entretien, électricien, etc.

1.1.3 L'opérateur de grue de chargement/déchargement

La grue de chargement est un accessoire généralement fixé sur le plateau arrière de certains camions. Le camion-grue, à ne pas confondre avec la grue mobile, est un engin de transport de marchandises. L'opérateur de la grue occupe habituellement une fonction de chauffeur-livreur. Il est chargé d'effectuer des livraisons chez des clients privés ou industriels et donc de charger et de décharger les marchandises à l'aide de la grue.

Outre la conduite du camion et la commande de la grue, il peut être chargé de :

- Vérifier le bon état du camion et le fonctionnement de la grue ;
- Effectuer l'arrimage correct des marchandises ;
- Vérifier le bon état du conditionnement des marchandises ;
- Contrôler les documents d'expédition et l'état des marchandises à la livraison ;
- Etc.

Seules les activités liées au chargement et au déchargement des marchandises seront abordées ici.

1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles

1.2.1 Qualifications

Il n'existe pas de qualification de base pour le métier de grutier.

La plupart des formations professionnelles sont organisées :

- Soit par des centres agréés par le secteur de la construction (Constructiv) ;
- Soit par les offices régionaux de l'emploi et de la formation : Forem, Bruxelles-formation, VDAB (pour les demandeurs d'emploi) ;
- Soit par des centres de compétences et centres de formation en alternance.

Le secteur de la construction (Constructiv) propose également des formations continues à la conduite de nacelles élévatrices pour les travailleurs du secteur de la construction.

Par ailleurs, des opérateurs de formation spécialisés dans le bien-être au travail et la prévention organisent également diverses formations « nacelles », « grue mobile », « grue auxiliaire », « grue sur camion », etc.

La plupart de ces formations aboutissent à la délivrance d'une attestation professionnelle ou d'un brevet.

1.2.2 Conditions professionnelles

Le grutier et le conducteur d'engins de levage de charges doit disposer d'une formation professionnelle en lien avec le type d'engin à manœuvrer (certificat de grutier, brevet d'opérateur de nacelle élévatrice,). Pour suivre les formations, le candidat doit avoir 18 ans accomplis, être apte médicalement (poste de sécurité) et ne pas être sujet au vertige.

Grutier et conducteur d'engins de levage



Lorsque le travail s'effectue sur les chantiers de construction, l'intérimaire doit avoir suivi une formation en sécurité de minimum 16 heures (dans un centre agréé par Constructiv) ou disposer d'une attestation VCA. Lorsqu'il est également chargé de l'élingage des charges, une formation en tant qu'élingueur sera nécessaire en complément.

Le conducteur de camion grue et de grue mobile doit être en possession du permis de conduire adéquat.

1.3 Localisation

Les grutiers opèrent le plus souvent sur les chantiers de construction mais les lieux de travail peuvent également être :

- Les ports et chantiers navals ;
- Les sites industriels.

Les opérateurs de nacelles et de grues de chargement peuvent, de plus, être occupés :

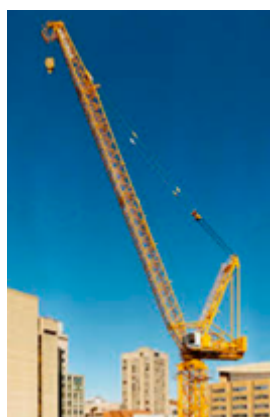
- Sur la voie publique ;
- Sur des terrains privés de particuliers ou d'entreprises.

1.4 Équipement de travail

1.4.1 La grue à tour

La grue à tour, parfois appelée simplement grue de chantier, est constituée de deux structures principales le mât (la partie verticale) et la longue flèche (la partie horizontale) en porte-à-faux à laquelle la charge est suspendue généralement au moyen de câbles.

Souvent, la flèche est équipée d'un chariot permettant le déplacement de la charge le long de celle-ci. Sur certains modèles toutefois, la flèche est relevable.



Les grues se différencient par le système de montage : par éléments (grue à flèche relevable, à tirants ou sans tirants, par ex.) ou automatisé (grue à montage rapide).

Elles ont également des caractéristiques dimensionnelles et des capacités de charges variables.

Grutier et conducteur d'engins de levage



Une grue peut être commandée depuis une cabine, ou par l'intermédiaire d'une radiocommande portée par un grutier sur le terrain. Les grues à télécommande sont généralement de faible capacité.

→ Les principaux risques du travail avec une grue à tour sont :

- L'interférence avec d'autres grues de chantier ;
- Le renversement de la grue ;
- La chute de la charge ;
- Le heurt de personnes avec la charge ;
- Les difficultés d'accès à la cabine (effort physique, chute de hauteur, etc.) ;
- Etc.

→ Quelques consignes de sécurité avant de travailler :

- Prendre connaissance de l'organisation de la sécurité sur le chantier et du plan d'installation du chantier ;
- Repérer les zones à risques (survol interdits, obstacles existants, lignes électriques, proximité d'autres grues, etc.) ;
- Connaître la notice de conduite et les capacités de la grue ;
- Contrôler le bon fonctionnement des organes de commande ;
- Contrôler la force et la direction du vent ;
- Porter les équipements de protection individuelle requis ;
- Etc.

→ Quelques consignes de sécurité pendant le travail :

- Agir sur la commande de levage à petite vitesse pour tendre les élingues et vérifier le bon équilibrage de la charge ;
- Se faire guider par un ou plusieurs signaleurs (mais n'en suivre qu'un à la fois) ;
- Arrêter toute manœuvre paraissant suspecte et demander confirmation ;
- Ne pas survoler des personnes au sol ;
- Surveiller la présence d'obstacles sur la trajectoire ;
- Contrôler le balancement de la charge avant d'amorcer la descente de la charge ;
- Ne pas perdre de vue les réceptionnistes guidant la charge à l'aide de cordages ;
- Etc.

→ Quelques consignes de sécurité en fin de poste :

- Ne pas laisser de charge suspendue ;
- Ramener le chariot prêt du mât et le crochet vers le haut (fin de course) ;
- Orienter la flèche dans le sens du vent ;
- Mettre la grue en position d'arrêt ;
- Effectuer les contrôles d'usage avant de quitter le poste.

Grutier et opérateur d'engin de levage



1.4.2 La grue mobile

Une grue mobile est une grue automotrice à flèche capable de se déplacer, avec ou sans charge, sans avoir besoin d'une voie de roulement fixe.

Le châssis de la grue peut être monté sur des roues ou sur chenilles.



L'élément de préhension peut être un crochet, un grappin ou un aimant, par exemple.

→ Les principaux risques du travail avec la grue mobile sont :

- L'effondrement de la grue en raison d'une surcharge, d'un sol ou d'une surface d'appui non stable, un mode opératoire inadapté ou du mauvais état de la grue ;
- Le contact de la grue avec des lignes électriques aériennes ;
- L'écrasement par un élément mobile de la grue ;
- Le décrochage de la charge ;
- Le heurt de personnes avec la charge ou lors des déplacements ;
- Etc.

→ Quelques consignes de sécurité avant de travailler :

- Prendre connaissance de l'organisation de la sécurité sur le chantier et du plan d'installation du chantier et en particulier, le plan de circulation ;
- Repérer les zones à risques (survols interdits, obstacles existants, lignes électriques, proximité d'autres grues, etc.) ;
- Connaître la notice de conduite et les capacités de la grue ;
- Contrôler le bon fonctionnement des organes de commande ;
- Porter les équipements de protection individuelle requis ;
- Vérifier que personne ne se trouve à proximité de la grue avant de monter ;
- Faire déplacer les objets qui pourraient gêner dans la zone de travail ;
- Boucler la ceinture de sécurité ;
- Etc.

Grutier et conducteur d'engins de levage



→ Quelques consignes de sécurité pendant le travail :

- Déplacer l'engin à vitesse réduite ;
- Ne pas emmener de personnes dans la cabine de commande ;
- S'assurer à tout instant que personne ne se trouve à proximité ;
- Faire attention aux angles morts notamment lors des marches arrière, se faire guider si nécessaire ;
- Ne pas descendre une pente moteur arrêté ;
- Etc.

→ Quelques consignes de sécurité en fin de poste :

- Stationner la grue en-dehors des zones de travail, sur un terrain plat ;
- Garer la grue de manière que le démarrage se fasse en marche avant ;
- Ne pas laisser de charges en suspension ;
- Ne pas laisser les clés sur le tableau de bord ;
- Descendre de l'engin en utilisant les marchepieds et les poignées, ne pas sauter ;
- Etc.

1.4.3 La nacelle élévatrice

La nacelle élévatrice est un engin de levage servant à faciliter l'accès à une zone de travail en hauteur, par exemple pour effectuer des travaux de maintenance, de réparation, d'entretien ou encore de nettoyage.



Il en existe de nombreux modèles :

- Sur camion
- Sur remorque
- Sur mât
- Télescopique
- Avec un bras articulé
- Nacelle-ciseaux
- Nacelle sur chenille ou sur roues

L'engin permet une élévation selon un axe vertical uniquement (nacelle-ciseau, par ex.) ou multidirectionnel (bras articulé).

Il existe aussi des nacelles dites "négatives". Elles sont conçues pour travailler sous le niveau du sol, par exemple lors de la réfection du tablier d'un pont.

Le châssis de la nacelle élévatrice (la base) peut être poussé, remorqué ou automoteur.

Grutier et conducteur d'engins de levage



→ Les principaux risques de l'utilisation de nacelles élévatrices sont :

- Le renversement (pente, mauvais appui, accélération ou surcharge de la plateforme, vent ou accrochage, etc.) ;
- La chute en cours de déplacement ou de travail ;
- L'écrasement (contre une structure, par exemple) ;
- La chute d'objets depuis la nacelle ;
- Le risque électrique (contact avec une pièce sous tension) ;
- Le heurt de personnes au sol lors des déplacements ;
- Le renversement de l'engin lors de son chargement sur un camion ;
- Etc.

→ Quelques consignes de sécurité avant de commencer le travail :

- Être formé à l'utilisation du type de nacelle en présence ;
- Connaître les règles de sécurité applicables dans l'entreprise ou sur les chantiers (règles de circulation, zones de déchargement, zones de stationnement, restrictions d'accès, etc.) ;
- Contrôler les organes de commande de la nacelle pour s'assurer de leur bon fonctionnement ;
- S'assurer de l'état du sol dans la zone de travail (stabilité et horizontalité) et mettre éventuellement en place des plaques de répartition de la charge ;
- Délimiter la zone de travail ;
- Déterminer le bon positionnement en fonction de la zone à atteindre et des obstacles ;
- Mettre le frein de stationnement et caler les roues ;
- Vérifier que le poids du personnel et du matériel ne dépasse pas la charge maximale autorisée ;
- Arrimer les matériaux et équipements transportés dans la nacelle ;
- N'accéder à la nacelle que lorsqu'elle est en position basse, s'assurer que le portillon de la nacelle est bien fermé ;
- Porter les équipements de protection individuelle indiqués, en particulier un harnais de sécurité ;
- Etc.

→ Quelques consignes de sécurité pendant le travail :

- Porter un harnais de sécurité
- Avant et pendant chaque mouvement s'assurer de conserver un espace libre suffisant autour de la nacelle ;
- Faire progresser la plateforme sans à-coups ;
- Dans la nacelle, toujours garder le contact avec le sol, ne jamais monter sur la lisse ou le garde-corps ;
- Conduire l'engin avec la nacelle de travail levée après avoir vérifié préalablement l'itinéraire et s'être assuré que le sol est dur, sans obstacle, ni trous ;
- Ne pas élever la nacelle de travail en conduisant l'engin ;
- Regarder dans le sens du déplacement ;
- Baisser la nacelle lors des déplacements en pente ;
- En cas de manœuvres non contrôlée, utiliser l'arrêt d'urgence ;
- Ne pas utiliser une échelle dans la nacelle pour atteindre une hauteur supérieure à celle de l'engin ;
- Etc.

Grutier et conducteur d'engins de levage



→ Quelques consignes de sécurité en fin de poste :

- Abaisser et verrouiller la nacelle en position de repos ;
- S'il y en a, rentrer les stabilisateurs à fond ;
- Ramener la nacelle à son lieu de stationnement ;
- Positionner toutes les commandes au point neutre ;
- Serrer le frein ;
- Enlever la clé de contact ou le dispositif équivalent avant de quitter l'engin ;
- Etc.

1.4.4 La grue de chargement

La grue de chargement est un appareil de levage constitué d'un fût pivotant au sommet duquel est fixé une flèche. La charge à lever est suspendue à la flèche. La grue est généralement montée sur un camion, parfois sur une remorque. Elle est destinée au chargement ou déchargement du véhicule.

Sur un camion, elle peut être montée derrière la cabine ou à l'arrière du plateau.



La commande s'opère :

- Au sol
- Par télécommande
- Depuis une plateforme fixe ou pivotante

En fonction du type de marchandises à manutentionner, la grue peut être équipée :

- D'un grappin
- D'une benne
- D'une nacelle
- D'une pince hydraulique
- D'une fourche de levage

→ Les principaux risques lors de l'utilisation d'une grue de chargement sont :

- Le contact avec des lignes aériennes ;
- La chute de la charge (problème d'élingage et de colisage)
- L'écrasement par une partie en mouvement de la grue :
 - Entre la charge et la partie fixe
 - Dans la phase de repliement de la grue
 - Lors des opérations de maintenance

Grutier et conducteur d'engins de levage



→ Quelques consignes de sécurité lors de l'utilisation d'une grue de chargement :

Avant de commencer à utiliser la grue de chargement :

- Porter les équipements de protection individuelle adéquats (chaussures de sécurité, gants de protection, vêtements de signalisation, casque de sécurité, etc.) ;
- Connaître les règles de sécurité applicables dans l'entreprise ou sur les chantiers (règles de circulation, zones de déchargement, zones de stationnement, restrictions d'accès, etc.) ;
- Connaître le fonctionnement des organes de commande et les consignes établies par le fabricant ;
- En particulier, prendre connaissance du gabarit, de l'espace nécessaire à l'évolution de la grue, de sa capacité et des limites d'utilisation ;
- Faire une inspection visuelle, ne pas mettre en marche une grue de chargement en mauvais état ;
- Contrôler le bon fonctionnement des organes de commande ainsi que de l'état du câble de levage et du crochet, si la grue en est équipée ;
- S'informer sur la masse et les caractéristiques des charges à manutentionner ;
- Visualiser le trajet de la charge et s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle sur le parcours (entre autres respecter les distances de sécurité avec les câbles électriques en hauteur) ;
- Baliser la zone d'évolution de la charge ;
- Vérifier la résistance des surfaces d'appui des stabilisateurs et s'assurer que les deux stabilisateurs sont complètement sortis ;
- Vérifier si la force du vent ne dépasse pas les limites fixées par le fabricant ;
- Vérifier le bon élingage de la charge ;
- Etc.

Pendant la manœuvre de chargement/déchargement :

- Utiliser la grue conformément aux recommandations du fabricant ;
- Prévoir suffisamment d'éclairage dans la zone de travail (l'éclairage artificiel ne peut pas créer des ombres gênant la bonne vision) ;
- Se positionner de manière à avoir la meilleure visibilité possible sans se mettre en danger ;
- Rester en permanence concentré sur la manœuvre (ne pas utiliser son GSM en conduisant la grue) ;
- Ne pas utiliser le limiteur de capacité (dispositif de sécurité empêchant la grue de porter la charge en dehors des limites de portée admissible) comme moyen d'arrêt normal de l'appareil ;
- S'assurer que l'inclinaison de la grue n'est jamais supérieure à celle prescrite par le fabricant (5° généralement) ;
- Ne jamais transporter de personne sur la charge ou le panier, sauf si la grue est équipée d'une nacelle à cet effet ;
- Etc.

En fin de travail :

- Se garer hors des zones de travail, à l'écart des zones de circulation ;
- Lors du stationnement, replier la grue en position de transport ;
- Descendre face à l'engin et utiliser les poignées et marchepieds, respecter la règle des trois appuis ;
- Ne pas sauter ;
- Ne pas laisser les clés sur le tableau de bord en quittant l'engin ;
- Etc.

Grutier et conducteur d'engins de levage



1.5 Instructions préalables

Au cours de la procédure d'accueil, l'intérimaire doit être informé des procédures et règles de sécurité applicables chez l'utilisateur et sur les lieux de travail (entreprises clientes, chantiers, etc.).

Les instructions peuvent porter entre autres sur :

- Les procédures en cas d'incendie, d'évacuation ou d'accident ;
- Les règles de sécurité à respecter sur les chantiers et dans les entreprises où se déroulent le travail ;
- Pour les camions grues, les protocoles de livraison chez les clients ;
- Les coordonnées et les rôles du services interne et externe de prévention ;
- Les règles relatives au port, rangement et entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail ;
- Des procédures en cas de harcèlement ou de violence ;
- Etc.

1.6 Formations à prévoir

Une formation spécifique (écolage) sur le modèle d'équipement de levage utilisé est, par ailleurs, nécessaire.

1.7 Étudiants-travailleurs

L'utilisateur doit disposer d'une analyse de risques préalable au poste de travail. Celle-ci doit pouvoir démontrer si le poste est adapté ou non à un jobiste. Une des mesures de prévention pourrait être que, selon le Code X.3, certaines activités leur soient interdites.

La conduite d'engins de levage de charges est interdite aux étudiants-travailleurs.

1.8 Informations complémentaires

La réglementation ne donne aucune définition "des équipements de travail servant au levage de charges". Cela signifie, en fait, que cette notion doit être vue très largement. Outre les appareils de levage évidents (tels que les grues, les grues à tour, les palans, etc.), tous les équipements de travail qui servent à hisser ou lever des charges, même pour les petites hauteurs, sont visés.

La réglementation prévoit que :

- Les machines servant au levage de charges doivent porter une indication clairement visible de leur charge nominale et, le cas échéant, une plaque de charge donnant la charge nominale pour chaque configuration de la machine ;
- Les accessoires de levage doivent être marqués de façon à permettre d'en identifier les caractéristiques essentielles à une utilisation sûre ;
- Les appareils de levage de charges sont soumis au contrôle périodique par un service de contrôle technique agréé : avant la mise en service et au moins une fois tous les 3 mois ;
- Le rapport de contrôle technique doit être conservé et accompagner chaque appareil.

Grutier et conducteur d'engins de levage



2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION

2.1 Risques possibles

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Manque de formation, d'instructions et expérience de travail insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures/décès → Dommages matériels 		<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier si le travailleur possède un certificat de formation (année d'obtention) et s'il a suivi d'éventuels recyclages → Vérifier si le travailleur possède un brevet VCA (utilisation de la grue sur chantier de construction) → Effectuer une évaluation des compétences par le biais d'un test. → Organiser un écolage/une formation par un travailleur expérimenté sur le/les équipement(s) utilisé(s) → Mettre à disposition une fiche d'instructions / les instructions prescrites par le fabricant de la grue 		
Circulation routière (grue automotrice)/ déplacement sur la voie publique	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures/décès → Dommages matériels 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter le code de la route → Ne pas conduire lorsqu'on a consommé de l'alcool ou de la drogue (même la veille au soir) → Vérifier que la tourelle est bien verrouillée dans le sens du châssis et le crochet arrimé à l'endroit prévu par le constructeur en cas de déplacement à vide → Contrôler que les stabilisateurs sont complètement rentrés → Rouler à vitesse réduite, garder une distance suffisante avec les autres véhicules <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Organiser un écolage/une formation par un travailleur expérimenté sur le/les équipement(s) utilisé(s) → Établir le parcours le plus sûr jusqu'au chantier 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Vérifier si le travailleur détient le permis de conduire C, contrôler l'expérience dans la conduite de ce type de véhicule exceptionnel → Vérifier l'aptitude médicale du chauffeur (poste de sécurité) → Interdire la conduite à un chauffeur qui présente des indices objectifs de dysfonctionnement en raison de sa consommation d'alcool et de drogue → Assurer l'entretien régulier du véhicule et des équipements d'éclairage et de signalisation (clignotants, feux,) 		
Mise en place, prise en charge et repli de la grue/circulation de la grue mobile sur chantier	<ul style="list-style-type: none"> → Heurts de personnes : Blessures/décès → Collision/renversement → Dommages matériels 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître le plan de circulation sur le chantier (zones de travaux, de stationnement, etc.) ainsi que les obstacles et les configurations qui peuvent représenter un danger (localisation de conduites en sous-sol, passages étroits, hauteur limitée, poids maximal autorisé,) → Vérifier les rapports de contrôle périodique de l'engin et de ses accessoires, la présence du mode d'emploi de la grue, le rapport de mise en service pour la grue à tour → Examiner le montage et l'installation avant de commencer (grue treillis) → Baliser les zones à risques et la zone d'évolution de l'engin et de la charge → Porter les équipements de protection individuelle adaptés (chaussures de sécurité, casque de protection, protections auditives, vêtement de signalisation, etc.) → Boucler la ceinture de sécurité. → Respecter les règles établies dans le plan de sécurité du chantier (en particulier les voies de circulation prévue) → Respecter les capacités de la grue dans les pentes (voir les consignes du fabricant) 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Vérifier la proximité d'autres engins de chantier, de piétons, de matériel ; Maintenir une distance suffisante → Ne pas utiliser de smartphone au volant → Se faire guider dans les endroits difficiles → À vide, céder le passage aux véhicules en charge, ne pas circuler avec des chaînes ou des câbles suspendus au crochet → Ne pas s'approcher trop près de tranchées, de talus, de remblais, etc. → En charge, orienter la flèche dans le sens de la marche → Se déplacer lentement pour éviter le plus possible le balancement de la charge. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer les règles à respecter sur le chantier → Disposer des plans de réseaux souterrains et aériens → Prévoir l'aire nécessaire au montage de la flèche et des différents équipements → Faire monter la flèche par du personnel formé → Mettre à disposition les consignes et recommandations du fabricant de la grue (Manuel d'utilisation du véhicule) → Détenir les informations sur la résistance du terrain et les ouvrages enterrés → Établir des restrictions de circulation et de stationnement en prévision des opérations de levage 		
Manque de visibilité et conditions climatiques (vents, rafales, orage, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Rupture de charge entraînant blessures, décès et dommages matériels 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître et appliquer les restrictions imposées par le fabricant de la grue en cas de vent fort → Arrêter les manœuvres en cas d'orage pour éviter un risque de perturbation des systèmes de sécurité des grues <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Disposer des prévisions météo dans le planning général des opérations de levage 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Interférence entre grues sur le chantier et contact avec lignes électriques aériennes	<ul style="list-style-type: none"> → Heurt → Renversement → Rupture de charge entraînant blessures, décès et dommages matériel → Électrocution 		<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Repérer les zones à risques et établir une procédure pour la neutralisation des grues lors d'un transport présentant un risque d'interférence → Calculer les distances de sécurité avec les lignes électriques aériennes et en tenir compte pour l'installation de la grue et les manœuvres → Instaurer une procédure de consignation des lignes électriques → Former les grutiers. 		
Chargement et déchargement de la grue de l'engin de transport (camion)	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Coincements → Blessure/décès → Renversement → Dommages matériels 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : casque et chaussures de sécurité, gants de protection → Vérifier que le camion est stationné sur un terrain plat, roues callées → Vérifier la résistance des points d'ancrage, la largeur de la rampe et son bon arrimage → Contrôler l'état des sangles d'arrimage → Baisser la flèche et la mettre dans le sens de la montée → Se faire guider → Sur la plateforme du camion, serrer le frein de stationnement et arrimer la grue même pour les trajets très courts. → Ne pas sauter de la remorque 		
Accès à la cabine de commande	<ul style="list-style-type: none"> → Chute et faux pas → Chute de hauteur → Blessures/décès → Contraintes physiques 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection individuelle : chaussures de sécurité, gants de protection, un casque de sécurité, ... → Utiliser la technique des 3 points d'appui → Maintenir une bonne forme physique par une bonne hygiène de vie (sommeil, alimentation, exercice physique,) <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former à l'utilisation de l'ascenseur si la grue en est équipée 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
<p>Contraintes ergonomiques (posture)/vibrations/ambiance thermique</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles musculo-squelettiques → Maux de dos → Perte de concentration 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Régler correctement le siège → Rouler à vitesse réduite → Ne pas sauter de la cabine de conduite → Faire des pauses → Boire suffisamment d'eau en cas de forte chaleur → Porter des vêtements de travail adaptés aux conditions climatiques <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier si les valeurs limites d'exposition aux vibrations sur le corps ne sont pas dépassées (0,5 m/s² sur une période de référence de 8 h) → Organiser des pauses → Lors de l'achat, prendre en considération le confort de la cabine (ergonomie du siège, climatisation, occultation, accès de la cabine automatisé pour les grues à tour, etc.) → Lorsque c'est envisageable utiliser des engins téléguidés → Remplacer les sièges vétustes, installer des miroirs pour limiter les mauvaises postures (tronc tourné, tête penchée, etc.) 		
<p>Travaux de levage</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Rupture de la charge/chute d'objets → Blessures/décès 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Étudier la charge à lever, connaître le poids exact et la trajectoire à effectuer → Appliquer une marge d'erreur dans le poids annoncé de la charge → Contrôler le bon calage de la grue (mettre en place des bois ou plaques de répartition contre le poinçonnement du sol) → Baliser la zone d'évolution de l'engin/de la charge → Vérification de la qualité du matériel d'élingage (par l'élingueur) → Se faire guider par le signaleur → Prendre en considération la vitesse du vent <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Interdire la circulation et le stationnement sous la charge 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Coactivité et désordre sur le chantier	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes (blessures, fractures, etc.) → Coincement, heurt 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité, casques de sécurité, gants de protection, etc. → Respecter les zones de stockage, de dépôt et de déchargement de matériel, de circulation, de stationnement, ... sur le chantier → Déposer les déchets éventuels dans les containers appropriés → Enlever les balisages en fin de chantier. 		
Location d'engin de levage	<ul style="list-style-type: none"> → Non-conformité du matériel → Blessures 		<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître la répartition des responsabilités attribuées au loueur et au locataire et la bonne mise en place des mesures de sécurité à charge du loueur → Refuser le matériel ne répondant pas aux exigences de sécurité → Exiger les documents d'information manquants relatifs à la conformité de la grue 		

OPÉRATEUR DE NACELLE ÉLÉVATRICE

Manque de connaissance/formation insuffisante de l'opérateur	<ul style="list-style-type: none"> → Heurt, renversement → Chute de hauteur (blessures, décès) → Coincement → Chute d'objets (blessures, décès) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître et respecter les consignes et recommandation du fabricant (manuel d'utilisation) → Porter les équipements de protection appropriés : chaussures de sécurité, casque de protection, harnais antichute, vêtement de signalisation, etc. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre à disposition la nacelle élévatrice adaptée aux travaux à effectuer → Former l'opérateur à l'utilisation correcte de la nacelle élévatrice → Mettre à disposition le manuel d'utilisation de la nacelle élévatrice → Faire contrôler les harnais de sécurité une fois par un service externe de contrôle technique ainsi qu'après toute chute 		
--	---	--	---	--	--

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Matériel inadapté à la configuration (surface de roulement, accès, encombrement, zone de gêne pour le déploiement de la nacelle,) et aux travaux à réaliser (poids de la charge, hauteur de travail, nombre de personnes, positionnement précis, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Chutes de hauteur → Coincement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Ne pas utiliser l'équipement au-delà de ses capacités (voir manuel d'utilisation et indications sur le matériel) → Ne pas ajouter d'échelle dans la nacelle pour augmenter la hauteur de travail → Vérifier l'état du sol avec de commencer à travailler <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Instaurer une procédure pour la location/ mise à disposition du matériel adapté 		
Matériel défectueux	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Chutes de hauteur → Coincement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier l'état général de l'équipement avant de commencer → S'assurer que la nacelle n'a pas été endommagée pendant le transport → Contrôler que les dispositifs de sécurité sont en place ainsi que les indications. → Vérifier les documents relatifs aux contrôles périodiques → Contrôler le bon fonctionnement des organes de commande → Ne pas utiliser la nacelle élévatrice si elle est défectueuse <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer la maintenance des engins et des accessoires conformément aux consignes du fabricant → En cas de matériel de location, vérifier la conformité de l'engin mis à disposition et exiger les documents relatifs aux contrôles périodiques du matériel 		
Nacelle élévatrice instable (Terrain en pente, peu stable, trou dans le sol)	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Chutes de hauteur → Coincement, écrasement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter la pente maximale de devers autorisée par le fabricant (en position haute et en position basse) → Ne pas neutraliser les systèmes d'avertissement (visuels et/ou sonores) intégrés à l'équipement → Vérifier la solidité du sol et l'absence de trous avant de commencer le levage 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Surcharge de la nacelle	<ul style="list-style-type: none"> → Rupture → Renversement → Chutes de hauteur 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter la charge nominale maximale autorisée par le fabricant → Répartir uniformément la charge sur le plateau de la nacelle → Tenir compte du nombre de personnes et du poids des personnes dans la nacelle <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir le manuel d'utilisation de la nacelle utilisatrice aux travailleurs → Vérifier lors des entretiens que les indications relatives aux capacités de la nacelle sont toujours indiquées sur l'équipement et bien visibles 		
Travaux sur ou le long de la voie publique	<ul style="list-style-type: none"> → Heurt de personnes → Chute d'objets → Chute de hauteur → Collision avec d'autres véhicules 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Baliser la zone de manœuvre → Interdire le passage sous la nacelle en position haute → Installer une signalisation routière → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : harnais de sécurité, vêtement de signalisation, casque et chaussures de sécurité, etc. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Demander les autorisations de stationnement sur la voie publique → Installer une signalisation adaptée 		
Interférence avec des lignes électriques aériennes/des pièces sous tension ou d'autres engins de levage (coactivité)	<ul style="list-style-type: none"> → Électrocution → Heurt, coincement, → Renversement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier l'absence de lignes électriques aériennes à proximité de la zone de travail ou contrôler que la distance est suffisante → Vérifier la présence d'autres engins de levage à proximité de la zone de travail → Connaître et appliquer les règles de sécurité en vigueur sur le chantier ou dans l'entreprise (coactivité) → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : harnais de sécurité, chaussures et casques de sécurité et vêtement de signalisation, etc. 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer les règles de sécurité applicables sur le chantier ou dans l'entreprise (coactivité) → Prévoir une procédure de neutralisation en cas de risque d'interférence 		
Déplacement et circulation de la nacelle sur chantier ou sur le lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Collision avec des piétons ou d'autres engins → Chutes de hauteur → Chutes d'objet 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Circuler la nacelle repliée → Porter un harnais de sécurité fixé à un crochet prévu au bas du panier → Utiliser les voies de circulation prévues sur chantier ou dans l'entreprise → Stationner la nacelle aux endroits autorisés → Ne pas conduire la nacelle en marche arrière → Prévoir une distance d'arrêt suffisante → Ne pas effectuer d'action brutale sur les commandes → Rester attentif aux obstacles et aux personnes présentes dans l'environnement proche 		
Accès à la plateforme de levage	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes de plain-pied → Chute dans la nacelle 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Maintenir le plancher de la nacelle propre → Ne pas utiliser les garde-corps comme moyen d'accès à la nacelle, utiliser des marchepieds → Se tenir fermement au garde-corps lors de la montée → Fermer correctement le portillon de la nacelle avant d'utiliser l'engin → Ne pas sauter de la plateforme de levage. 		
Conditions climatiques : vent fort	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Choc et heurt contre un élément fixe 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître et respecter les consignes du fabricant quant à l'utilisation de la nacelle en cas de vent fort 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Mise en fonctionnement de la nacelle et conduite de la nacelle	<ul style="list-style-type: none"> → Heurts contre des personnes et des objets → Renversement → Chutes de hauteur → Chutes d'objets 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier le bon fonctionnement des organes de commande → Dégager le sol s'il est encombré, vérifier l'absence de trous → Délimiter la zone d'évolution de la nacelle. → Vérifier la stabilité du sol ou mettre des plaques de répartition de la charge → Vérifier la vitesse à laquelle l'engin peut être déplacé avec la nacelle en position haute (hauteur et vitesse à vérifier dans le manuel d'utilisation de la nacelle) 		
Chute d'objets	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Coincement → Heurt 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier que la nacelle est entièrement repliée → S'assurer que les rampes peuvent supporter le poids de la nacelle et que l'adhérence est suffisante pour éviter le glissement → Fixer correctement les rampes de chargement à l'engin de transport → Vérifier que le plancher de l'engin de transport est bien plan et que les sangles d'arrimage sont solides et bien fixées → Porter les équipements de protection individuelle adéquats (chaussures de sécurité, gants de protection, etc.) 		

OPÉRATEUR DE GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT

Contact avec des lignes électriques aériennes	<ul style="list-style-type: none"> → Électrocution → Dommages matériels 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les distances minimales de sécurité (3 mètres pour les lignes < 50.000 V et 5 mètres pour les lignes ≥ 50.000 V) → Prendre en compte le risque que la charge se balance dans le calcul de la distance de sécurité ainsi que le balancement éventuel des câbles électriques → Fixer la longueur maximale de déploiement de la flèche tenant compte de la distance de sécurité avec les câbles électriques 		
---	---	--	--	--	--

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Sortir de la zone dangereuse en cas de contact et avertir les tierces personnes de se tenir à l'écart et de ne pas toucher la grue → Ne jamais toucher les câbles électriques tombés au sol → Lorsque le poste de commande est au sol, ne plus toucher la grue et s'éloigner <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prendre en compte avant le début du chantier la présence de lignes électriques aériennes, consulter le gestionnaire du réseau → Faire mettre la ligne hors tension par le gestionnaire et mettre en place, avec l'accord du gestionnaire, un obstacle fixe résistant aux chocs (ligne de faible hauteur) 		
Instabilité de la grue	→ Renversement		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier que l'inclinaison de la grue n'est pas supérieure à celle prescrite par le fabricant dans la notice d'instruction, généralement 5° (vérifier l'indicateur de devers installé sur la grue, niveau à bulle, par exemple) → Vérifier que le terrain est suffisamment solide (la stabilité de la grue dépend de la résistance des surfaces d'appui) → Amener la grue aussi près que possible de la charge à soulever → Ne pas caler la grue sur une surface dont la résistance est inconnue (une dalle, par exemple) → En bord de fouilles, positionner l'appui le plus proche à une distance au moins égale à la profondeur de la fouille sur un terrain compact, le double sur terrain plus meuble → Sortir les deux stabilisateurs en même temps → Vérifier que les roues du camion porteur restent au sol une fois les stabilisateurs sortis → Recommencer la stabilisation de la grue en cas de tassement du sol 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Surcharge de la grue	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Rupture de la flèche 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître la masse et les caractéristiques de la charge à soulever → Tenir compte du tableau des charges établi par le constructeur de la grue (charge maximale en fonction de la portée et de la configuration de la grue) 		
Manque de visibilité	<ul style="list-style-type: none"> → Heurt, choc ou écrasement → Chute de hauteur 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'assurer de pouvoir suivre de sa position toute la course de la charge ou demander l'assistance d'un signaleur connaissant parfaitement les gestes de commandement → En cas d'utilisation d'une radiocommande, se positionner de façon à avoir la meilleure visibilité sans se mettre en danger → Veiller à un éclairage suffisant de la zone de travail et apporter un supplément d'éclairage artificiel le cas échéant 		
Coactivité sur le lieu de livraison	<ul style="list-style-type: none"> → Heurt d'objets et de personnes 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les règles de sécurité applicable sur le chantier ou dans l'entreprise (voies de circulation, zone de stockage, stationnement interdit, accès aux zones de livraison, etc.) <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer les travailleurs des mesures de sécurité applicables sur les lieux de chargement et de déchargement 		
Manque de connaissances et d'expérience de l'opérateur	<ul style="list-style-type: none"> → Coincement → Écrasement → Rupture de la charge → Renversement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître et respecter les consignes d'utilisation établies par le fabricant → Connaître les commandes de la grue <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former l'opérateur de la grue au calage et à la conduite correcte et sûre de l'engin de levage → Mettre à disposition le manuel d'utilisation de la grue et les rapports des contrôles périodiques 		

Grutier et conducteur d'engins de levage



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Matériel défectueux	<ul style="list-style-type: none"> → Rupture de la flèche → Rupture de la charge → Renversement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Effectuer une inspection visuelle de la grue et signaler immédiatement les anomalies (fuites, pièces défectueuses, état des flexibles hydrauliques, linguet de sécurité, etc.) → Ne pas mettre en route un matériel en mauvais état <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Effectuer l'entretien régulier du camion et de la grue → Effectuer les contrôles périodiques sur la grue → Mettre à disposition les rapports de contrôles périodiques et carnets d'entretien 		
Circulation routière	<ul style="list-style-type: none"> → Accidents de la route (blessures, décès) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter le code de la route → Baliser la zone de travail et installer une signalisation en cas d'occupation de la voie publique lors du chargement/déchargement <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier que le chauffeur dispose du permis de conduite adéquat → Contrôler le bon fonctionnement des véhicules mis à disposition des travailleurs (feux, clignotants, essuie-glace, etc.) → Interdire la consommation d'alcool et de drogue au travail 		

Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit être adapté à la situation réelle dans l'entreprise. Par ailleurs, il existe diverses manières possibles d'analyser les risques, par exemple le graphe des risques, la méthode Kinney ou l'évaluation du risque à l'aide de gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).

Grutier et conducteur d'engins de levage



2.2 Equipement de protection individuelle et vêtements de travail

Général

PROTECTION DE LA TÊTE CARACTERISTIQUES DU CASQUE DE SECURITE:

- Casque de type industriel (norme EN 397)
- Capacité d'absorption des chocs
- Résistance à la pénétration



Spécifique

PROTECTIONS AUDITIVES CARACTERISTIQUES DES BOUCHONS D'OREILLES OU CASQUE ANTIBRUIT:

- Si le bruit est > à 80 dB, mise à disposition
- Si le bruit est \geq à 85 dB, port obligatoire



VÊTEMENTS DE TRAVAIL

CARACTERISTIQUES :

- Adaptés aux conditions climatiques pour le travail en extérieur
- Ajustés (pas de vêtements flottants)
- Vêtement de signalisation (veste haute visibilité)



PROTECTION DES YEUX

CARACTERISTIQUES:

- Lunettes de sécurité (en cas de chargement/déchargement de produit dangereux, par exemple)
- Lunettes de soleil (contre l'éblouissement)



PROTECTION ANTICHUTE

CARACTERISTIQUES :

- Harnais de sécurité (pour le travail en nacelle élévatrice, par exemple)



PROTECTION DES PIEDS CARACTERISTIQUES DES CHAUSSURES DE SECURITE

- De type S3 (antidérapantes, coque de protection contre la pénétration, antichoc, semelles anti-perforation, déperlant et résistance aux huiles et hydrocarbures)



PROTECTION DES MAINS

CARACTERISTIQUES :

- Gants de protection contre les risques mécaniques (en cas de chargement de la grue sur un véhicule, par exemple)

Les EPI indiqués ci-dessus sont indicatifs ; le choix du bon EPI doit être effectué en fonction des conditions de travail réelles et ressortir de l'analyse des risques du poste de travail.

Grutier et conducteur d'engins de levage



2.3 Informations complémentaires

Lorsque l'opérateur de nacelle élévatrice est également le travailleur chargé d'opérations de maintenance ou de réparation, il doit disposer des équipements de protection nécessaires à la réalisation de ces activités. Il peut s'agir, par exemple, d'une visière de protection, de vêtements de protection, etc.

3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

3.1 Vaccination et tests

Les intérimaires occupés dans le secteur de la construction doivent être vaccinés contre le tétanos.

3.2 Les risques pour la santé

L'analyse des risques, réalisée par l'utilisateur, démontrera si le travailleur doit être soumis à une évaluation de santé préalable. Les risques pour la santé ci-dessous sont seulement une suggestion des risques pour la santé les plus courants. Il faut tenir compte des particularités du poste de travail et du secteur.

GRUTIER ET OPÉRATEUR D'ENGINS DE LEVAGE	
NATURE DES RISQUES POUR LA SANTÉ	CODE
• Poste de sécurité (TOUJOURS obligatoire !)	1
• Contraintes ergonomiques	2026
• Bruit	1202,1203,1204,1205
• Vibrations corps total	1207

CONSEILS :

1. Souvent la surveillance de la santé pour "manutention de charges" peut être évitée par la mise à disposition d'équipements techniques de transport et une formation au soulèvement et port de charges.

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 04 Manutention manuelle de charges](#)

2. La répétition inutile d'exams de santé peut être évitée par l'utilisation de la Base de données centralisée PI-M.



3.3 Informations complémentaires

Dans certains cas, l'accès à la cabine d'une grue à tour nécessite l'ascension par un escalier d'une hauteur supérieure à 30 voire 50 m. Cette tâche comporte une contrainte physiologique qui nécessite une bonne condition physique et l'absence, chez le travailleur, du vertige des hauteurs.

4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès que la travailleuse a connaissance de sa grossesse, elle doit en avvertir l'agence d'intérim et l'utilisateur.

Des adaptations sont possibles en cas, notamment, d'exposition :

- À la manutention manuelle de charge
- Au bruit
- A des produits dangereux pour le fœtus (voir étiquetage)

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 02 Protection de la maternité](#)

5 AVIS

La fiche de poste de travail (volet A) est complétée par les données de l'avis des 3 parties suivantes :

- Le comité pour la prévention et la protection du travail (CPPT).
 - pour les entreprises de moins de 50 employés ne disposant pas de comité PPT, l'avis de la délégation syndicale. En l'absence de délégation syndicale, la participation directe des travailleurs est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur ou externe dans le cas où l'employeur assume lui-même la fonction de conseiller en prévention (entreprises de moins de 20 travailleurs).
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe PPT.

6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- Comment se déroule l'accueil ?
 - Quand l'accueil est-il prévu ?
 - Qui se charge de l'accueil ?
 - Quelles informations sont transmises lors de la phase d'accueil ?
- Y a-t-il des formations prévues ?
 - Sur quoi portent les formations ?
 - Quand sont-elles organisées ?
- Qui fournit les instructions de travail (tâches à réaliser, méthodes de travail, équipements de travail, équipements de protection, etc.) ?

Grutier et conducteur d'engins de levage



- Un conseiller en prévention-aspects psychosociaux a-t-il été désigné ? Y a-t-il une personne de confiance ? Comment l'intérimaire peut-il contacter ces personnes ?
- Y a-t-il des procédures claires en cas de harcèlement ou de violence au travail ?
- Existe-t-il un registre du fait des tiers ? Comment l'intérimaire peut-il y inscrire un fait ?

6.2 Spécifique

- **Quels types d'engin de levage devront être utilisés ? Le matériel appartient-il à l'entreprise ou est-il loué ? Une formation sur le modèle d'engin utilisé est-elle prévue ?**
 - Quelles tâches sont exactement dévolues au grutier, par exemple réceptionner, monter la grue, effectuer l'entretien, etc. ?
 - L'intérimaire devra-t-il assurer le déplacement de la grue d'un chantier à l'autre (chargement, déchargement de la grue d'un engin de transport, circuler sur la voie publique, etc.) ?
 - Quels types de marchandises devront être transportées ?
 - L'opérateur de la grue doit-il également assurer l'élagage des charges ?
 - En quoi consiste les vêtements de travail ?
 - Quels équipements de protection individuelle sont utilisés ?
 - Qui les fournit ?
 - L'intérimaire travaillera-t-il de manière isolée (par exemple livraisons effectuées avec un camion grue) ou en équipe ? Comment peut-il entrer en contact avec un responsable/un collègue en cas de problèmes ?
 - Y a-t-il une présence au sol (collègue) en cas d'utilisation d'une nacelle élévatrice ?
 - Y a-t-il des instructions sur la démarche à suivre en cas de conflit avec la clientèle ?
 - Y a-t-il des moyens d'extinction de feu, une boîte de secours et un secouriste formé sur chaque chantier où l'intérimaire travaillera ?
 - Le travailleur a-t-il accès à de l'eau et du savon pour se laver les mains ?

7 OUTILS DIDACTIQUES

7.1 Quiz

1. La conduite d'un camion-grue (camion équipé d'une grue de chargement/déchargement) est un poste de sécurité ?
 - A. Oui
 - B. Non
 - C. Oui, si le chauffeur est aussi celui qui manœuvre la grue.

Grutier et conducteur d'engins de levage



2. Une grue à tour doit toujours être accompagnée de (plusieurs bonnes réponses possibles) :
 - A. Un manuel d'utilisation
 - B. Un rapport de contrôle périodique
 - C. Un certificat de conformité CE
3. Quelles affirmations sont vraies, l'opérateur d'une grue mobile (plusieurs bonnes réponses possibles) :
 - A. Avoir 18 ans au minimum
 - B. Doit être apte médicalement
 - C. Peut-être un jobiste s'il répond aux deux conditions précédentes
4. Le port du harnais de sécurité dans une nacelle élévatrice :
 - A. Est une obligation légale
 - B. N'est pas une obligation légale
 - C. Est une mesure de sécurité mentionnée par les fabricants de nacelle qui doit donc être respectée
5. La conduite d'une grue est un poste :
 - A. Autorisé aux étudiants de plus de 18 ans qui suivent une formation de grutier et aptes médicalement
 - B. Toujours interdit aux étudiants jobistes même s'ils disposent d'un certificat de formation
6. Un étudiant jobiste peut-il travailler dans une nacelle élévatrice ?
 - A. Oui s'il est attaché par un harnais de sécurité
 - B. Non jamais, il s'agit d'un poste de sécurité
 - C. Oui, s'il ne manœuvre pas lui-même la nacelle élévatrice.
7. Lesquels de ces risques peuvent être des « risques pour la santé » dans la fonction de grutier :
 - A. L'exposition aux vibrations
 - B. Le risque électrique
 - C. Le risque de chute
 - D. Les contraintes ergonomiques
8. Le heurt par une grue des câbles électriques aériens est une cause fréquente d'accident, quelle est la distance minimale préconisée entre la grue et les câbles :
 - A. 2 m si la tension électrique est $<$ à 50.000 V
 - B. 3 m si la tension électrique est $<$ à 50.000 V
 - C. 5 m si la tension électrique est $>$ à 50.000 V



9. De quels éléments faut-il tenir compte pour s'assurer de ne pas dépasser la charge maximale autorisée dans la nacelle (plusieurs bonnes réponses possibles) ?
- A. Du poids de l'outillage embarqué
 - B. De la stabilité du sol
 - C. Du nombre de personnes dans la nacelle
 - D. De la vitesse du vent
 - E. Des matériaux chargés dans la nacelle en cours de travail

Réponses : 1.C – 2.B,C – 3.A,B – 4.C – 5.B – 6.A,C – 7.A,D – 8.B,C – 9.A,C,E

8 REMARQUES ET DISCLAIMER

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Disclaimer

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise par PI sur le site www.fichedepostedetravail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans le document ci-dessus ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9 VERSION ET DATE

Version 1, Avril 2020